

Les tarifs de l'école sont votés chaque année par le conseil d'administration de l'OGEC Ave Maria qui gère notre établissement.

Les tarifs 2025-2026 ne sont pas encore connus mais vous trouverez ci-dessous la tarification appliquée actuellement. Dès leur vote, les tarifs pour l'an prochain vous seront communiqués. Vous disposerez alors d'un délai de 3 semaines pour vous désister si vous le souhaitez.

## **TARIFS NOTRE-DAME ENCLOS 2024 – 2025**

### **Frais de scolarité obligatoires, par enfant, sur 10 mois.**

	Maternelle	Elémentaire
Contribution familiale	27,30€	27,30€
Frais annexes (assurances, cotisations de l'enseignement catholique, frais administratifs)	14€	14€
Fournitures pour la classe, location de manuels scolaires, encadrement sportif.	3,50€	6,50€
Total par mois	44,80€	47,80€

### **Fournitures scolaires achetées par l'école (facturées en septembre)**

Maternelle	24€
Elémentaire	35 €

↳ Une **cotisation APEL** de **13€**. Montant prélevé **une seule fois en novembre** (uniquement à l'aîné de la famille dans l'enseignement catholique).

### **Prestations annexes.**

<b>Garderie ou étude</b>	Maternelle	CP/CE1	CE2/CM
Garderie du matin (à partir de 7h30)	Gratuite (facilité accordée pour les parents qui travaillent et doivent déposer leur enfant avant 8h15)		
Garderie 16h30 - 17h30* (pas de reprise possible avant 17h30)	Inscrit à l'année 20€/mois Occasionnel : 3€		
Etude 16h30 - 17h30*		Inscrit à l'année 20€/mois Occasionnel : 3€	
Etude 16h30 - 17h50*			Inscrit à l'année 20€/mois Occasionnel : 3€

\* aucune reprise de votre enfant n'est possible avant cet horaire.

Les enfants encore présents après 18h seront gardés jusqu'à 18h30, au plus tard.

<b>Restauration scolaire</b>	A l'année	Occasionnel
	4,90 € le repas	5,20€ le repas

### **Modalités financières :**

- Les prélèvements se feront chaque mois autour du 10 (sauf pour septembre, à la fin du mois) de septembre à juin.
- Le paiement par prélèvement est souhaité. Les paiements par chèques bancaires ou espèces doivent nous parvenir au plus tard le 30 du mois écoulé soit première échéance au 30 septembre et la dernière le 30 juin.